



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



DEC2/LB/N° 2019-32

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES Chancelière de l'Université

- **vu** le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel et notamment son article 10 ;
- **vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministère de l'éducation nationale ;
- **vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté rectoral DEC2 n° 2016-82 du 25 avril 2016 portant désignation du président du jury académique du certificat d'aptitude organisé en vue de l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel ;
- **vu** la note de service MENH1506379N relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ;

## ARRETE

### Article 1

Le jury académique du certificat d'aptitude organisé en vue de l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP) est composé comme suit :

**Président du jury :** Monsieur Paul COUTURE  
IEN-EG Maths Sciences – Doyen des inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Vice-présidente :** Madame Laurence CHRONOPOULOS  
Proviseur du lycée professionnel Delphine Gay – BOURGANEUF

**Membres du jury :** Monsieur Jean Philippe BICHAUD – IEN ET Sciences et Techniques  
Industrielles  
Madame Nathalie LAURIE – IEN ET Economie Gestion  
Monsieur Christian LACOTE, proviseur du lycée Raoul Dautry – LIMOGES  
Monsieur Chantal DAMIA, maître de conférences, département de chimie –  
Faculté des sciences et techniques de Limoges

### Article 2.

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 11 Avril 2019  
La Rectrice

**Anne LAUDE**